

Arrêté municipal n° 2021 – 28 .

Demande déposée le 13/04/2021 Complétée le : 07/05/2021

Demande affichée le 13/04/2021

N° PC 064 086 20B0005 M01

Par : **Madame ETCHART-SALAS Cécilia**

Demeurant à : **1007 Route départementale N°10 Duhagoneko Mendia
64240 AYHERRE**

Pour : **Accès existant dangereux. Création d'un nouvel accès en
remplacement de l'existant afin de sécuriser la sortie des
patients/propriétaires à la Départementale.**

Sur un terrain sis : **1007 Route départementale N°10 Duhagoneko Mendia**

Références cadastrales : **B 1282**

Destination : commerce

ERP Type : 5

LE MAIRE,

Vu la demande de Permis de construire modificatif susvisée,
Vu le courrier modifiant le délai d'instruction et de demande de pièces manquantes en date du 03/05/2021,
Vu le dépôt des pièces demandées en date du 07/05/2021,
Vu l'autorisation initiale n° PC 064 086 20B0005 accordée le 18/11/2020,
Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,
Vu le règlement de la zone A,
Vu l'avis favorable de Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques gestionnaire de voirie en date du 6 mai 2021,
Vu l'avis favorable de Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des ERP et les IGH en date du 6 mai 2021,
Vu l'avis favorable de Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les IGH en date du 26 mai 2021,

ARRETE

Article 1 : La demande de Permis de construire modificatif est **ACCORDÉE**.

Article 2 : Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger la validité de l'autorisation initiale.

Article 3 : Le montant des taxes, sera revu en fonction des modifications, sa notification interviendra ultérieurement.

AYHERRE, le 01/06/2021

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

